

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le 14 novembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

119, rue Beaudouin - lot 1 573 951 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- une marge latérale droite de 1,22 mètre,

et ce, malgré l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 27 octobre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire